



GRUPE DE TRAVAIL « STATUT DÉROGATOIRE »

UN STATUT QUI SE PRÉCISE !

La reconnaissance du statut dérogatoire des policiers scientifiques, mise en échec en 2015, a fait depuis l'objet d'un travail de lobbying du SNIPAT qui semble enfin porter ses fruits.

Un nouvel espoir de faire aboutir une revendication historique SNIPAT

Ce 8 juillet 2022, la DRCPN et le SNPS nous ont présenté l'organisation et le calendrier fixé pour la réalisation de ces travaux.

Les groupes de travail auront notamment pour missions d'étudier les thématiques telles que le **pyramidage**, l'**encadrement supérieur**, les **grilles indiciaires**, les **pré-requis de recrutement**, les **conditions d'intervention**, etc.

D'ores et déjà, un décret « cadre » spécifique à la filière scientifique est mis sur la table. À l'image du décret des actifs, ce décret intégrerait des dispositions communes pour la PTS dans les différents corps, regrouperait les dispositions fonctionnelles spécifiques (*astreinte, travail ne nuit, obligation permis conduire, équipements particuliers...*) et introduirait des dispositions nouvelles comme les mutations dans l'intérêt du service etc.

Les travaux menés sont larges puisqu'ils concernent également les mesures RH fortes que nous attendions : Niveaux et types de

recrutement, nouvelles grilles indiciaires, diversité et passerelles au sein de la filière, évolutions sur postes à forte responsabilité, formation et école dédiée.

Ces travaux vont débuter dès la fin de cet été avec l'idée d'une réunion bimensuelle par groupe de travail et une réunion de synthèse mensuelle

Objectif : Restitution fin décembre 2022, Présentation des propositions début 2023

SNIPAT, SYNDICAT D'INITIATIVES ET DE PROPOSITIONS